

FOCUS

PRENONS DE LA HAUTEUR : CONNECTIVITÉ MOBILE ET FIXE EN TERRITOIRES DE MONTAGNE

L'Arcep et les différents services de l'État apportent une attention particulière à la disponibilité de réseaux fixes et mobiles performants et de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment en montagne. Conformément à la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, l'Autorité publie périodiquement des indicateurs sur l'évolution de la couverture fixe et mobile dans les zones de montagne¹. L'ensemble de ces données sont disponibles en *open data*.

La couverture mobile dans les zones de montagne : une augmentation constante

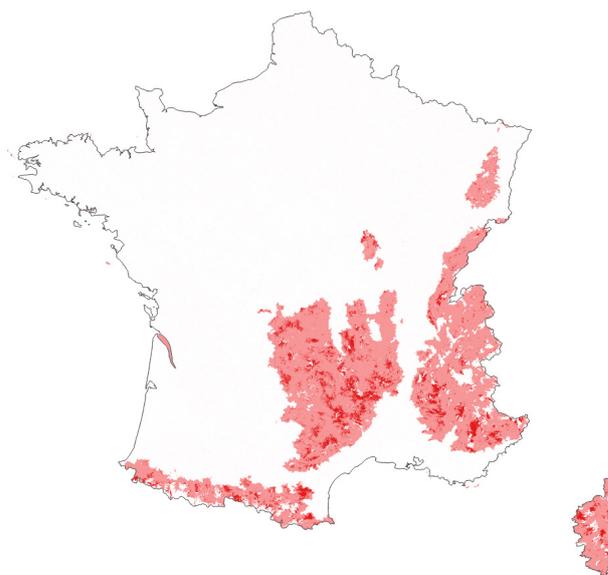
Dans le contexte du *New Deal* mobile, et en particulier du dispositif de couverture ciblée, la couverture mobile progresse de manière importante, pour atteindre des niveaux de couverture de la population désormais similaires à la moyenne nationale (voir carte de progression ci-contre).

Au 30 septembre 2020, la part de population en zone de montagne couverte en 4G varie, selon les opérateurs, entre 92 % et 97 % (entre 97 % et 99 % au national selon les opérateurs) contre 85 % et 94 % il y a un an ; la part du territoire couvert en 4G varie, selon les opérateurs, entre 68 % et 79 % (entre 86 % et 92 % au national selon les opérateurs) contre 52 % et 67 % il y a un an.

Les données de couverture mobile ainsi que les cartes sont consultables sur le site « Mon réseau mobile »². L'ensemble des données est également mis à disposition en *open data*.

PROGRESSION DE LA COUVERTURE 4G EN ZONE DE MONTAGNE ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2018 ET LE 30 SEPTEMBRE 2020

Ces taux de couverture sont issus des cartes de couverture 4G théoriques des opérateurs mobiles, qui représentent les zones où un usager devrait pouvoir échanger des données en 4G à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas. Ces cartes sont réalisées à partir de simulations numériques. Aussi précises soient-elles, elles donnent une information sur l'ensemble du territoire et représentent, par nature, des visions simplifiées de la réalité. Néanmoins, ces cartes doivent respecter un niveau de fiabilité minimal établi par l'Arcep à 98 %.



- Zones de montagne couvertes en 4G par au moins un opérateur au 30 septembre 2018
- Progression de la couverture des zones de montagne en 4G par au moins un opérateur entre le 30 septembre 2018 et le 30 septembre 2020

Source : Arcep à partir des données transmises par les opérateurs pour le 3^{ème} trimestre 2020

1. Le classement d'une commune en zone de montagne est déterminé suivant des critères établis par le cadre législatif communautaire. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) comptabilisait 6332 communes en zone de montagne au 31 décembre 2015, cette liste ayant pu évoluer à la marge depuis lors, du fait des différentes fusions et associations de communes.

2. monreseau-mobile.fr

La couverture fixe dans les zones de montagne

Dans les zones de montagne, environ 2 millions de locaux sont éligibles au très haut débit, dont plus de 1,5 million à des débits supérieurs à 100 Mbit/s³ (sur un total de 4,6 millions de locaux en zone de montagne).

En matière de déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (FttH), à l'image de l'ensemble du territoire national, les communes de la zone de montagne se répartissent au sein des différentes zones

réglementaires établies par l'Autorité (zones très denses, zones moins denses d'initiative privée et zones moins denses d'initiative publique).

En matière de rythme de déploiement des réseaux FttH, la progression est substantielle dans les zones de montagne (+40 % en moyenne en un an). Un tiers des locaux de la zone de montagne sont aujourd'hui raccordables au FttH à la fin du 3^{ème} trimestre 2020. Le taux de mutualisation⁴ augmente pour atteindre 84 % (+29 points en un an) et se rapprocher de la moyenne nationale : de plus en plus de clients FttH en zone de montagne ont ainsi le choix entre au moins 2 opérateurs commerciaux.

ÉTAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE (FttH) EN ZONE DE MONTAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2020

Montagne	Zones très denses	Zones moins denses d'initiative privée (dont AMII)	Zones moins denses d'initiative publique (dont AMEL)
Locaux raccordables	86 k	931 k	600 k
Nombre total de locaux (Estimation services Arcep*)	~125 k	~1,4 M	~3,1 M
Taux de couverture	~69 % (moyenne nationale : ~82 %)	~65 % (moyenne nationale : ~70 %)	~19 % (moyenne nationale : ~27 %)

* L'Arcep estime le nombre de locaux à couvrir sur le territoire à partir des données que les opérateurs déployant la fibre constituent au cours de leurs études terrain, lorsque ces données sont disponibles. Dans le cas contraire, elle utilise des données issues de l'INSEE.



L'ANEM, un interlocuteur essentiel de l'Arcep

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) constitue un interlocuteur important pour l'Autorité en matière d'aménagement numérique du territoire.

L'ANEM organise plusieurs fois par an un comité de suivi de la couverture numérique en montagne : les services de l'Arcep y participent pour présenter le suivi des déploiements fixe et mobile, les travaux de l'Arcep et échanger avec les élu.e.s. sur les problématiques spécifiques des territoires de montagne.

L'Arcep a auditionné les représentant.e.s de l'ANEM à plusieurs occasions, notamment dernièrement lors des attributions des fréquences 5G au printemps 2019.

L'ANEM invite régulièrement l'Autorité à intervenir à son congrès annuel. Après être intervenu à Morteau (Doubs) en 2018, Sébastien Soriano, président de l'Arcep, s'est

rendu à Corte (Corse) pour l'édition 2020. L'Arcep a pu y présenter un état de la connectivité mobile et fixe des communes de montagne, débattre sur la 5G et échanger avec les élus sur les problématiques concrètes auxquelles ils sont confrontés au quotidien. L'occasion aussi pour l'Autorité d'avoir des échanges privilégiés avec les élus corses sur les spécificités de l'île Montagne et les attentes de ses habitants en matière d'aménagement numérique du territoire.



Intervention de Sébastien Soriano, alors président de l'Arcep, au 36^{ème} Congrès de l'ANEM en 2020.

3. D'après les estimations de l'Arcep.

4. Part des locaux raccordables sur lesquels au moins 2 opérateurs commerciaux sont présents.



Quelles obligations de couverture pour la montagne ?

Depuis 2003, plusieurs programmes gouvernementaux (« zones blanches – centres-bourgs », « sites stratégiques », « France mobile »), dont le but était d'améliorer la couverture mobile du territoire, ont prêté une attention particulière aux communes de montagne, et prévoyaient notamment des modalités de subvention adaptées pour les zones de montagne.

Par ailleurs, des obligations particulières ont été introduites par l'Arcep pour le déploiement dans les zones les moins denses du territoire, composées de plus de 22 500 communes qui rassemblent 85 % des communes de montagne (obligations fixées à l'occasion des attributions des fréquences dans les bandes 800 MHz en 2012, et 700 MHz en 2015).

En 2018, dans le cadre du *New Deal* mobile, a été introduit un dispositif de couverture ciblée prévoyant la couverture, pour chaque opérateur, de 5 000 nouvelles zones. À fin octobre 2020, plus de 2 000 zones à couvrir ont été identifiées sur l'ensemble du territoire par les collectivités et arrêtées par le Gouvernement⁵ : parmi celles-ci, plus de 600 correspondent à des communes de montagne. L'ensemble des autres mesures du *New Deal* (telles que la généralisation de la bonne couverture voix/SMS, le passage en 4G d'ici fin 2020 de la quasi-totalité des sites mobiles existants et la couverture en 4G d'ici fin 2020 des axes routiers prioritaires) contribuent également à améliorer la couverture mobile en montagne.

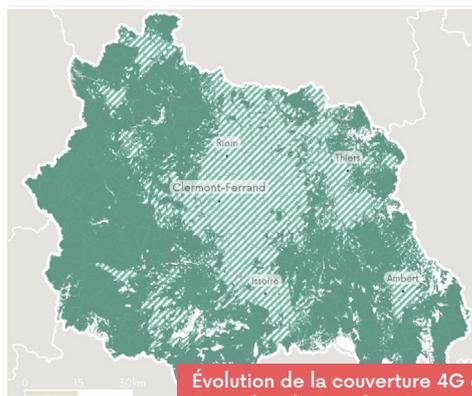


L'évolution de la couverture mobile dans chaque département⁶

L'Arcep a publié, sur base des données qu'elle collecte des opérateurs, des cartes et des graphiques synthétiques sur la couverture 4G et son évolution dans chaque département. Pour chaque département, on y trouve :

- la couverture en 4G de la population et de la surface ;
- l'évolution de la couverture 4G dans les 5 dernières années ;
- la couverture en Internet mobile (3G/4G) par opérateur ;
- la couverture en 4G selon le nombre d'opérateurs présents.

Les cartes sont disponibles sur le site de l'Arcep⁷.



Évolution de la couverture 4G depuis 5 ans dans le Puy-de-Dôme

5. Les zones à couvrir sont identifiées par vagues successives. Pour plus de détails sur les arrêtés publiés, consulter le tableau de bord du *New Deal* mobile : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html#CouvertureCiblee>

6. Ces taux de couverture sont issus des cartes de couverture 4G théoriques des opérateurs mobiles, qui représentent les zones où un usager devrait pouvoir échanger des données en 4G à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas. Ces cartes sont réalisées à partir de simulations numériques. Aussi précises soient-elles, elles donnent une information sur l'ensemble du territoire et représentent, par nature, des visions simplifiées de la réalité. Néanmoins, ces cartes doivent respecter un niveau de fiabilité minimal établi par l'Arcep à 98 %.

7. <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/la-couverture-4g-en-france-par-departement.html>

